

---

# Exposition *L'homme face au risque*

---

## LIVRET PÉDAGOGIQUE

### AVERTISSEMENT

Pas plus que les panneaux de l'exposition les fiches pédagogiques ne prétendent donner une vision complète des questions traitées. Les exercices qu'elles proposent n'ont d'autre but que d'aider les élèves à développer leur sens de l'observation et leur esprit critique.

La plupart des questions trouvent leur réponse dans l'exposition. Certaines questions ouvertes pourront cependant conduire les enseignants à guider la réflexion de leurs élèves en leur apportant des précisions que nous avons fait figurer en caractères italiques dans les fiches du professeur.

Le professeur dispose d'un **glossaire** (voir page suivante) auquel renvoie l'astérisque placé à la fin des mots concernés.

Il est parfois proposé des fiches plus simples ou plus complexes pour un même document. Elles sont signalées respectivement par la présence d'un ou de deux astérisques à côté de leur numéro. De plus, les fiches sont au format Word, ce qui vous permet d'en modifier certains éléments.

**Il vous appartient, bien sûr, d'opérer une sélection dans les fiches et d'adapter les exercices au niveau de vos élèves.**

### COPYRIGHT

**Fiches réalisées par Hervé Finous, professeur chargé de mission auprès du service éducatif des Archives départementales, et Françoise Lemarié, assistante qualifiée de conservation du patrimoine aux Archives départementales du Loiret.**

Les fiches gravées sur ce CD sont destinées à aider les enseignants dans l'exploitation pédagogique de l'exposition *L'homme face aux risques dans le Loiret*, leur usage est donc réservé au cadre scolaire. Toute autre utilisation est interdite.

Les cartes ont été créées par l'unité Système d'Information Géographique du conseil général du Loiret.

Les clichés ont été réalisés par le laboratoire photographique des Archives départementales du Loiret à partir d'archives issues des collections départementales, à l'exception des documents suivants :

Fiche 4 :                   mairie de Montargis  
Fiche 11 :                musée des beaux-arts d'Orléans.  
Fiche 13 :                École nationale des ponts et chaussées,  
Fiche 19 :                mairie de Cravant,

## GLOSSAIRE

À la diligence de	Sur la demande de, à la requête de.
Débâcle	Rupture des glaces d'un fleuve gelé. La glace commence à fondre et à se diviser en blocs. Le niveau de l'eau s'élève et la vitesse à laquelle l'eau coule augmente : les blocs de glace sont emportés par le courant.
Fièvre typhoïde	Maladie infectieuse, contagieuse et transmise aussi par l'eau et les aliments. Elle se manifeste par de la fièvre, un état de stupeur et des troubles digestifs.
Gazomètre	Grand réservoir à gaz.
Loup servier = loup-cervier	« Incontestablement, comme l'indique Jean-Marc Moriceau ( <i>Histoire du méchant loup, 3000 attaques sur l'homme en France, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle</i> , Fayard, 2007), la qualité de loup-cervier n'a », dans l'esprit du curé de Saint-Jean-de-Braye, « rien à voir avec le lynx. ». Le mot désigne ici un loup particulièrement dangereux par sa force et par sa rapidité. « C'est un animal sauvage fort farouche, qui a la vue très bonne et qui a été appelé loup-cervier parce qu'il attaque les cerfs avec furie. Selon quelques auteurs, c'est le même que l'on appelle lynx. Mais M. Perrault en a fait voir la différence. » <i>Nouveau dictionnaire français</i> de Pierre Richelet, 1719. « Il faut attendre le milieu du XIX <sup>e</sup> siècle et la disparition des loups anthropophages pour que l'assimilation entre le lynx et le loup-cervier soit absolue. » Jean-Marc Moriceau, <i>ibid.</i>
Ordonnance	Sous l'Ancien Régime, tout texte émanant d'une autorité et ayant force de loi.
Petite vérole = variole	Maladie épidémique frappant particulièrement les enfants, qui constitue jusqu'au début du XX <sup>e</sup> siècle le premier facteur de mortalité. Les survivants peuvent être horriblement défigurés, frappés de cécité ou de surdité.
Plantes fourragères = fourrage	Plantes destinées à l'alimentation des animaux domestiques.
Prosne = prône	Ensemble des annonces que le prêtre fait à la fin de la messe paroissiale.
Tocsin	Selon Furetière : son de cloche qu'on tinte pour appeler le peuple en cas d'incendie, ou d'une subite alarme [...] Ce mot vient de <i>toquer</i> , <i>frapper</i> et de <i>sing</i> qui signifiait autrefois <i>cloche</i> .
Vaccination	Inoculation de pus prélevé sur le pis d'une vache atteinte de cow-pox, forme bovine de la variole. La première vaccination a été réalisée par Jenner en 1796.
Vents d'abas = vents d'aval	Vents malfaisants qui viennent de la mer et du Midi ( <i>Dictionnaire universel</i> d'Antoine Furetière).
Vesce, gesse, pois gris	Plantes fourragères*.

# Face aux loups

Panneau 2, document 1  
Registre paroissial de Presnoy

1/ Dans la transcription du document 1, surligner en utilisant des couleurs différentes :

- la description du loup,
- les passages qui nous renseignent sur ses victimes,
- le passage indiquant la date et les conditions de sa mort,
- le passage prouvant que le curé de Presnoy a été témoin des événements.

À cette époque les « s » qui sont à l'intérieur d'un mot s'écrivent presque comme des « f ».

En ceste année susdite 1665 le vendredy septiesme jour du mois d'aoust, l'animal surnommé la beste, presque tout semblable à un gros et puissant loup, après avoir dévoré quantité de personnes à tous aages et un enfant, le 6e jour dudit mois au soir, ayant esté observée le lieu, le lendemain au son de la cloche tous les habitans de Chailly et Prenoy, la plus grande partie assemblez fut tuée d'un coup de fusil, proche Chailly en un petit taillis et estant à l'instant effondrée et ouverte, fut trouvée une partie de l'enfant et notamment un pied tout entier. Dont fut faict procès-verbal, et l'ay veue moy mesme et déclare vérité.



# Face aux loups

Panneau 2, document 1  
Registre paroissial de Presnoy

2/ Entourer sur la carte les noms des paroisses mentionnées dans la note du curé de Presnoy.



## Face aux loups

Panneau 2, document 4 : estampe en vente chez Rabier-Boulard

1/ Entourer sur la carte les noms des communes mentionnées dans l'estampe en vente chez Rabier-Boulard. Donner un titre à la carte.

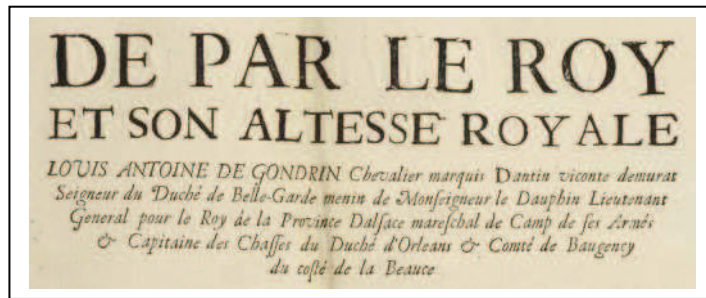


# Face aux loups

Panneau 2, document 2  
Ordonnance de Louis-Antoine de Gondrin

1/ En raison duquel de ses titres, Louis-Antoine de Gondrin prend-il une ordonnance sur la destruction des loups ?

.....



2/ Qu'est-ce que l'ordonnance de Louis-Antoine de Gondrin permet aux habitants d'Orléans et aux paysans riverains de la forêt d'Orléans (voir page suivante lignes 30 à 36) ?

.....  
.....

3/ Pourquoi (lignes 1 à 6) ?

.....  
.....

4/ Quelles limites Louis-Antoine de Gondrin met-il à cette autorisation ?

.....  
.....

5/ Comment fera-t-on connaître l'ordonnance à la population (lignes 40 et suivantes) ?

.....  
.....  
.....

## Face aux loups

Panneau 2, document 2

Ordonnance\* de Louis-Antoine de Gondrin

**S**UR CE QUI NOUS à esté Remonstré par le Procureur du Roy & de S. A. R. aux Eaux & Forests & Chasses du Duché d'Orleans que plusieurs Particuliers habitans riverains de la Forest & bourgeois de la Uille d'Orleans se plaignent que par vn acharnement extraordinaire les Loups continuent de devorer leurs Femmes & Enfans Servitout & Domestiques, & les attaquent aussi Journallement sans pouvoir plus oser aller en sureté Travailler dans les Uignes a ladite Campagne ny dans la Forest & qu'il est notoire que lesdits Loups ont devoré & mangé depuis peu plus de cent ou six vingt personnes & Blessé vn plus grand nombre qui sont actuellement a Lhostel-Dieu de cette Uille aqoy il est necessaire de remedier promptement & d'Ordonner qu'il sera fait des Assemblées d'Officiers & Gardes de Forest & des Chasse pour faire la Chasse ausdits Loups dans les Endroits & rivages de la Forest où ils frequentent ordinairement a l'effet dequoy il sera donné ausdits gardes les Armes necessaire, mesme de permettre aux Habitans de cette Uille allins en leurs maisons de Campagne Payfans & riverains de ladite Forest de porter des Armes lors qu'ils vont Travailler en Jecelle, dans leurs Uignes & Terres pour la seurété de leurs personnes sans pouvoir entrer en fond de Forest, attendu que le nombre desdits Loups Carnaciars augmentent Journallement & que le mal devient a tel point qu'il seroit par la suite sans remede & Empescheroit tous lesdits Habitans d'Orleans & Paisans de Cultiver leurs Uignes & Terres, & de sortir de leurs Maisons avec desffenses neantmoins de tirer sur aucun gros n'y menu Gibier n'y d'abuser de la Liberté que l'on leur donne de porter des Armes pour la Destruction desdits Loups & Conservation de leurs Vies Seulelement a peine de Prison & du double des Amendes portées par les Ordonnances Requerant en outre sous le bon plaisir du Roy & de Sadite Altesse Royale que pour Engager lesdits Particuliers a la Destruction desdits Loups, Il leur soit par Nous fait Taxe sur les Amandes desdits Chasses de la Somme de quinze livres pour chacune Louve, dix livres pour chacun Loup, & cent sols pour chacun Louveteau en les Rapportant au Greffe de laditte Capitainerie SURQUOY attendu qu'il est de nostre Connoissance que depuis deux mois lesdits Loups ont mangé & devoré plus de cent Personnes sur le rivage de ladite Forest Uignes Terres & Blessé vn plus grand nombre dont partie sont actuellement a Lhostel-Dieu de cette Uille, ayant égard à la Remonstrance dudit Procureur du Roy & aux Plaines a nous faites de toutes parts NOUS ORDONNONS sous le bon plaisir du Roy & de Son Altesse Royale qu'il sera Incessamment & de jour a jour fait Assemblées dans les Endroits necessaires de la Forest d'Orleans & rivages d'Jecelle pour faire la Chasse ausdits Loups, pour quoy Enjoignons au premier Officier de chacune Garde de la Forest qui sera par nous nommé de faire Assembler le nombre des Gardes de Forest & Chasses qui leur sera par nous Indiqué & d'Habitans de chacune Parroisses necessaire ausquels sera fourny des Armes, seront tenu lesdites Gardes & Habitans d'obeir a l'Officier qui Commandera & de Setrouver aux lieux d'Assemblées qui leur seront Indiquées a peine de dix livres d'Amende contre chacun ausquels sera par nous fait taxe suivans leur Travail, & faisant droit sur le requis dudit Procureur du Roy permettrons ausdits Habitans de la Uille d'Orleans allant en leurs Maisons de Campagnes de porter des Armes, ensemble aux Paisans & Riverains de ladite Forest lors qu'ils vont Travailler en jecelle & dans leurs Uignes & Terres pour la seurété de leurs personnes & Destruction desdits Loups jusqu'aujour & Feste de Saint Martin prochain sans pouvoir neantmoins entrer avec lesdits Armes en fond de Forest, leur faisons desffenses de tirer sur aucun gros n'y menu Gibier n'y d'abuser de la Liberté que l'on leur donne de porter des Armes pour la Destruction desdits Loups & conservation de leurs Vies a peine de Prison & du double des Amendes portées par les Reglements, ORDONNONS en outre qu'il sera payé par le Sergent Collecteur des Amandes desdites Chasses a tous ceux qui Apporteront au Greffe d'Jecelle sçavoir quinze livres pour chacune Louve, dix livres pour chacun Loup, & cent sols pour Louveteau a prendre sur les deniers provenant des Amandes desdites Chasses ou par les mains de Maître Denis Barbot Greffier auquel a cet effet sera mis vn fond Sufficient entre les mains, ce qui sera Lue Public & Affiché par tous les Carre-Fouts de Cette Uille d'Orleans & autres Endroits necessaires a la diligence dudit Procureur du Roy mesme Publicé aux Proches\* des Messis de Paroisses.

**D**ONNÉ en la Chambre du Conseil desdits Eaux & Forests & Chasses du Duché d'Orleans par Nous CLAUDE de la Roche Tribouil Ancien Lieutenant des Chasses & Jean Chenille Sieur de Bas Salté Conseiller du Roy & de Sadite Altesse Royale Lieutenant de Robbe-Longue desdits Eaux & Forests & Chasses le Vendredi Treizieme Jour de Septembre mil six cent quatre vingt dix sept ainsi signe

DE LAROCHE, TRIBOIL, CHENILLE, REGNARD DE LOURY

& BARBOT Greffier

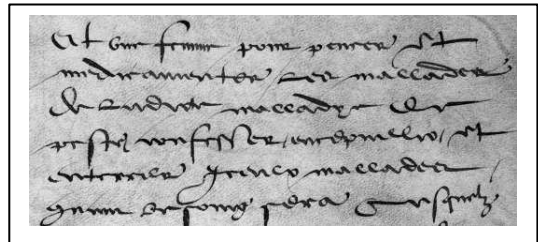
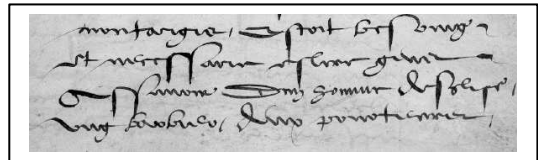
# Face aux épidémies

Panneau 3, document 1  
Délibération du conseil de ville de Montargis

1/ Repérer, à la fin de la transcription, ce que doit faire chacun des cinq personnages mentionnés.

*montargis, estoit besoing  
et nécessaire eslire gens,  
assavoir un homme d'esglise,  
ung barbier, deux porteurs*

*et une femme, pour pencez et  
médicamenter les mallades  
de ladicte malladye de  
peste, confesser, encepvelir et  
enterrer iceulx mallades  
quand besoing sera*



.....

.....

.....

.....

2/ Pourquoi faut-il « eslire » (désigner) les personnes chargées de porter secours aux malades et de lutter contre l'extension de la contagion ?

.....

.....

.....



## Face aux épidémies

Panneau 3, document 2

Tableau de saint Sébastien, saint Roch et la Vierge à l'Enfant



1/ Entourer sur ce tableau saint Roch et son bâton de pèlerin (bourdon), saint Sébastien tenant une des flèches de son martyr, Marie portant l'Enfant Jésus dans ses bras, et les malades de la peste.

## Face aux épidémies

Panneau 3, document 2

Tableau de saint Sébastien, saint Roch et la Vierge à l'Enfant



1/ Entourer sur ce tableau saint Roch et son bâton de pèlerin (bourdon), saint Sébastien tenant une des flèches de son martyr, Marie portant l'Enfant Jésus dans ses bras, et les malades de la peste.

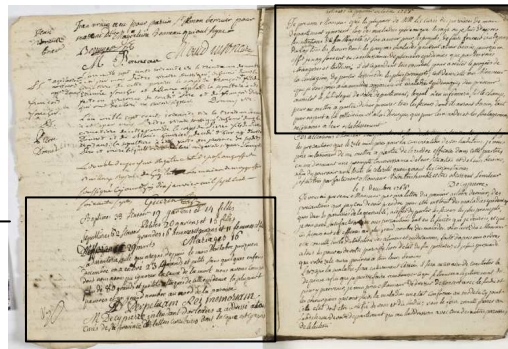
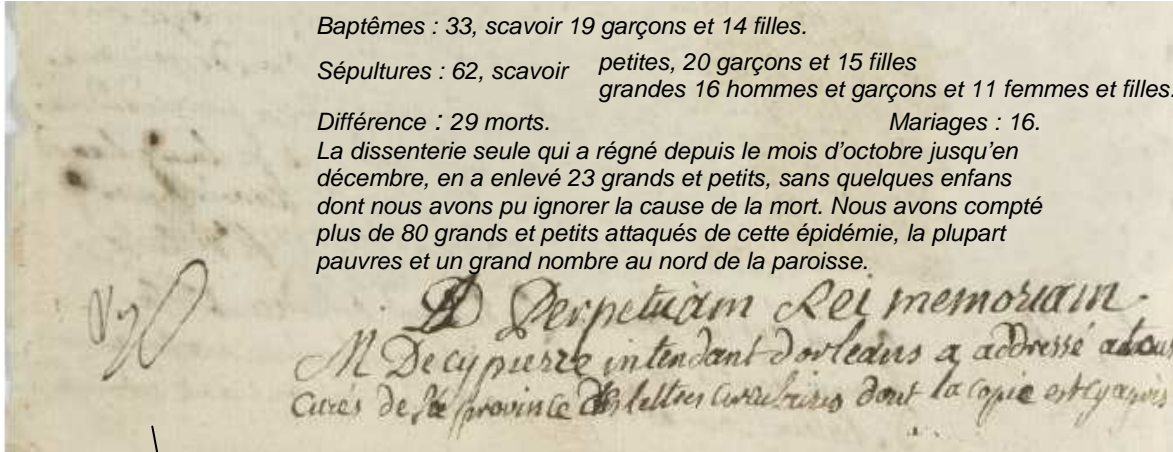
2/ Que signifie le geste de saint Roch et de saint Sébastien ?

## Face aux épidémies

Panneau 3, document 4 : registre paroissial de Dampierre-en-Burly.

1/ Combien l'épidémie de dysenterie a-t-elle fait de victimes ?

2/ Quelle partie de la population souffre le plus de l'épidémie ? .....



Orléans, le premier octobre 1766.

Je présume Monsieur que la plupart de MM. les curés des paroisses de mon département ignorent lors des maladies épidémiques l'usage où je suis d'après les intentions de Sa Majesté et son amour pour ses peuples, de faire fournir au dépens du roy tous les secours dont les pauvres malades peuvent avoir besoin, puisqu'en effet je n'ay souvent eu connaissance de plusieurs épidémies que par des voies étrangères et tardives. Il est cependant très essentiel, pour arrêter le progrès de la contagion, d'y porter les remèdes les plus prompts ; c'est dans cette vue Monsieur que je vous prie à la moindre apparence de maladie épidémique, d'en prévenir aussitôt le subdélégué de votre département, lequel m'en informera sur le champ, pour me mettre à portée de leur procurer tous les secours dont ils auront besoin, tant par rapport à la médecine et à la chirurgie, que pour les viandes et les soulagemens nécessaires à leur rétablissement.

3/ Lire le premier paragraphe de la lettre envoyée le 1<sup>er</sup> octobre 1766 par l'intendant de la généralité d'Orléans. En quoi les secours consistent-ils ?

4/ À qui s'adressent-ils plus particulièrement ? .....

# Face aux épidémies

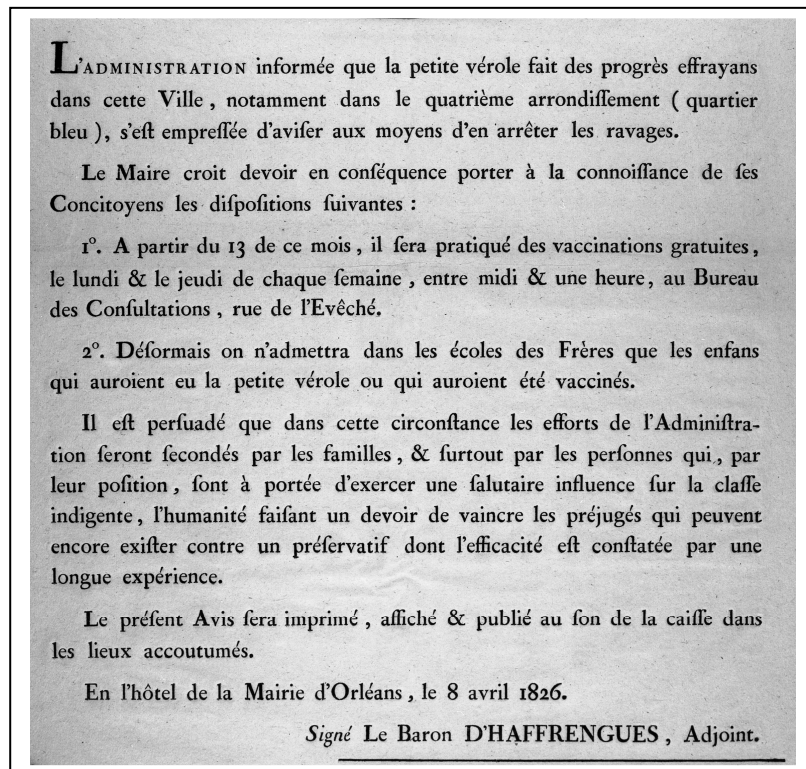
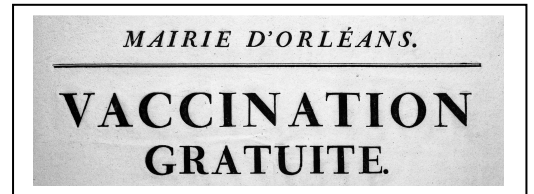
Panneau 4, document 1  
Affiche de la mairie d'Orléans

1/ Qu'est-ce que la petite vérole\* ? .....

.....

2/ Qu'est-ce que la vaccination\* ? .....

.....



3/ Le baron d'Haffregues déclare en 1826 que l'efficacité de la vaccination « est constatée par une longue expérience ». Depuis combien de temps ce procédé a-t-il été inventé ?

4/ Pour qui la vaccination gratuite est-elle surtout organisée ?

.....

5/ Pourquoi les familles hésitent-elles à recourir à la vaccination ? .....

.....

6/ Les préjugés contre la vaccination ont-ils totalement disparu de nos jours ?

.....

7/ Que signifie l'expression « publié au son de la caisse » ? .....

.....

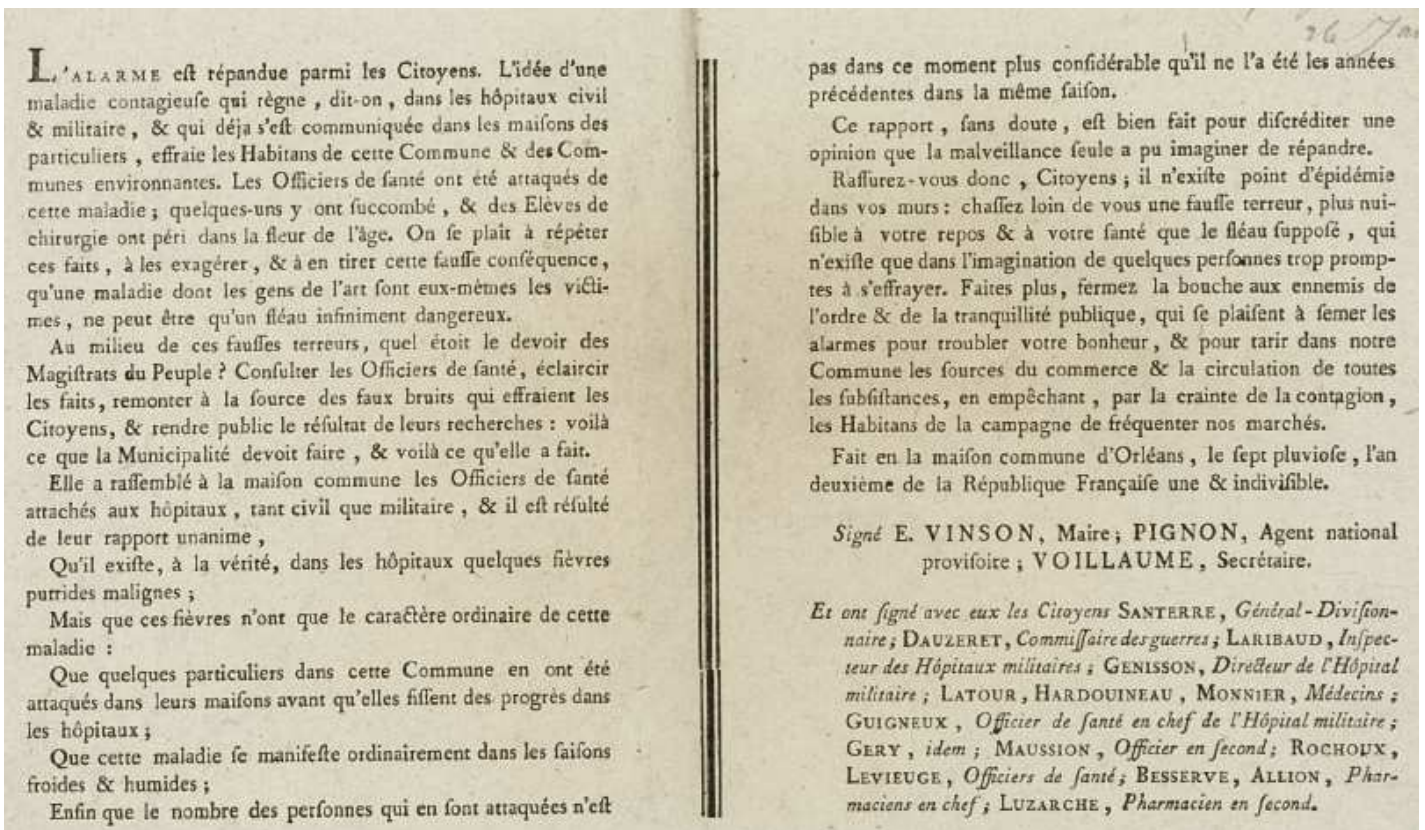
# Face aux épidémies

Panneau 4, document 2 :  
Affiche de la municipalité d'Orléans

Le 7 pluviôse, an 2 de la République (26 janvier 1794),  
la municipalité d'Orléans fait afficher une proclamation  
pour lutter contre « l'alarme » qui s'est répandue dans la ville.



1/ Encadrer le passage qui présente cette rumeur.



2/ Qui la municipalité a-t-elle interrogé pour mener son enquête ?

.....

3/ Souligner le passage présentant les résultats de l'enquête.

4/ Quelles expressions les auteurs utilisent-ils dans le paragraphe de conclusion pour définir la rumeur qu'ils combattent ?

.....

.....

.....

# Face aux épidémies

Panneau 4, document 4  
Bulletin du service départemental d'hygiène

1/ Repérer dans le tableau l'épidémie qui a atteint le plus de personnes.

.....

Épidémies		Arrondissement de Gien			Année 1903	
COMMUNES qui ont été envahies.	NOM de la maladie.	CAUSES	DURÉE	PERSONNES atteintes.	OBSERVATIONS	
Gien.....	Rougeole.			8		
Coullons.....	Fièvre typhoïde.			12		
Briare.....	Rougeole.			4		
Bonny.....	Fièvre typhoïde.			3		
Briare.....	Diphtérie.			6		
Autry-le-Châtel...	id.			5		

2/ Pourquoi le médecin des épidémies a-t-il demandé un « rapport sur l'analyse des eaux » ?

.....

3/ Comment l'épidémie qui a débuté à Briare a-t-elle été enrayée ?

.....

.....

# Face aux incendies

Panneau 5, document 1  
Pétition des habitants de Boësses

Lire la pétition.



1/ Combien de bâtiments ont brûlé ?

2/ Combien de familles sont touchées par le sinistre ?

3/ Qu'est-ce qui a facilité la propagation de l'incendie ?

.....

4/ Distinguer dans le détail ce qui a été brûlé :

.....

.....

# Face aux incendies

Panneau 5, document 1  
Pétition des habitants de Boësses

Lire la pétition.



1/ Combien de bâtiments ont brûlé ?

2/ Combien de familles sont touchées par le sinistre ?

3/ Qu'est-ce qui a facilité la propagation de l'incendie ?

.....

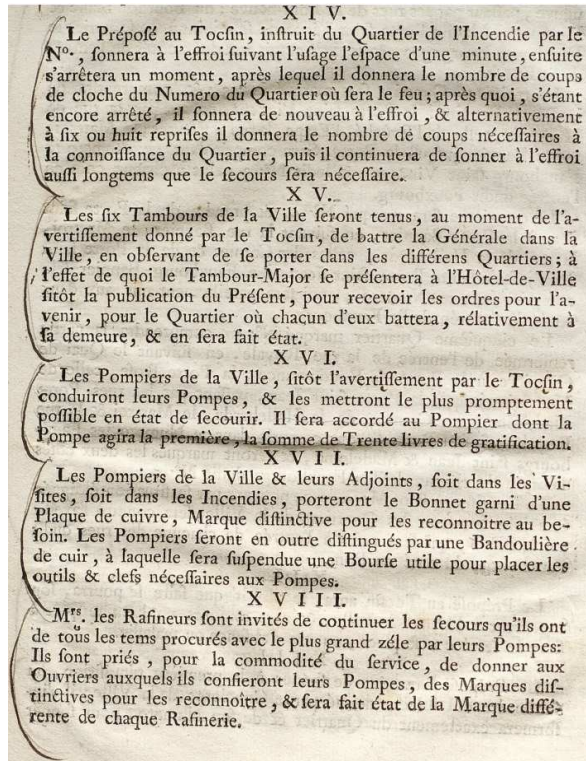
4/ Distinguer dans le détail ce qui a été brûlé et le classer en 4 ensembles :

- .....
- .....
- .....
- .....



# Face aux incendies

Panneau 6, document 1 : règlement de police concernant les incendies  
Panneau 11, document 1 : interdiction de bâtir des raffineries dans l'enceinte de la ville



1/ Par quels signaux sonores la population est-elle informée de l'existence d'un incendie et de sa localisation ?

.....

.....

.....

.....

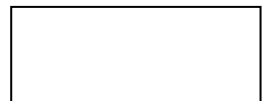
2/ À quels signes distinctifs reconnaît-on les pompiers ?

.....

.....

3/ En se reportant au texte du panneau 11, dire :

- de quelles raffineries il est question dans l'article XVIII du règlement,



- pour quelles raisons les raffineurs participent à la lutte contre l'incendie.

.....

.....

# Face aux incendies

Panneau 1, document 2  
Tableau d'Alexandre Antigna



1/ Qu'est-ce qui montre que cette famille habite sous les combles ?

.....

2/ Qu'est-ce qui montre que cette famille est pauvre ?

.....

3/ Quel vous paraît-être le personnage principal de la scène ? Pourquoi?

.....

4/ Comment le peintre nous fait-il comprendre qu'il y a un incendie ?

.....

5/ Que tient le garçon ?

.....

# Face aux risques climatiques

Panneau 7, document 1  
Registre paroissial de Mézières

1/ En s'aidant de la transcription, souligner dans la note du curé de Mézières les différents événements météorologiques survenus en 1711.

Cette année 1711 a esté beaucoup pluvieuse et  
sepe en certaine saison les pluies commencent au  
mois de febvrier sans cesser que par quelques intervalles  
Jusqu'à la mi juillet au milieu de la moisson il tomba  
de l'eau trois semaines durant qui firent germer plus  
de la moitié des blés il n'eut des peu d'avoine point  
d'orge le beau temps revint au commencement de septembre  
qui dura Jusqu'à dix neuvième d'octobre depuis  
lequel jour il ne cessa de pleuvoir Jusqu'au 2<sup>e</sup> jan<sup>r</sup>  
1712 Comme la trop grande secheresse avait empesché  
de faire les blés aussi les eaux qui survinrent firent  
reposer les laboureurs. Où les vignes furent façonnée  
on recueillit du vin beaucoup mais dans cet[t]e p<sup>se</sup>  
il n'i en eut presque point. Le tonnerre tomba sur  
le clocher de cet[t]e Eglise le 16 juin et i fit un

degas considerable qui fut réparé partie aux  
depens du S<sup>r</sup> Broutin seigneur de Montigni et  
de l'Eglise mais les echaffaus à peine estoient ils  
ostés que le 10<sup>e</sup> decembre de la même année 1711  
il s'éleva un vent d'abas dès le matin qui renversoit  
les maisons et les arbres on peut juger des débris  
que cete tempeste causa.

Cet[t]e année 1711 a esté beaucoup pluvieuse et  
sèche en arrière saison. Les pluies commencèrent au  
mois de febvrier sans cesser que par quelques intervalles  
jusqu'à la mi juillet. Au milieu de la moisson il tomba  
de l'eau trois semaines durant qui firent germer plus  
de la moitié des blés il n'eut très peu d'avoine point  
d'orge. Le beau temps revint au commencement de septembre  
qui dura jusqu'au dix neuvième d'octobre depuis  
lequel jour il ne cessa de pleuvoir jusqu'au 2<sup>e</sup> jan<sup>r</sup>  
1712. Comme la trop grande secheresse avait empesché  
de faire les blés aussi les eaux qui survinrent firent  
reposer les laboureurs. Où les vignes furent façonnée  
on recueillit du vin beaucoup mais dans cet[t]e p<sup>se</sup>  
il n'i en eut presque point. Le tonnerre tomba sur  
le clocher de cet[t]e Eglise le 16 juin et i fit un  
degas considerable qui fut réparé partie aux  
depens du S<sup>r</sup> Broutin seigneur de Montigni et  
de l'Eglise mais les echaffaus à peine estoient ils  
ostés que le 10<sup>e</sup> decembre de la même année 1711  
il s'éleva un vent d'abas\* dès le matin qui renversoit  
les maisons et les arbres. On peut juger des débris  
que cete tempeste causa.

2/ Quels dégâts ces dérèglements ont-ils causés ?

.....

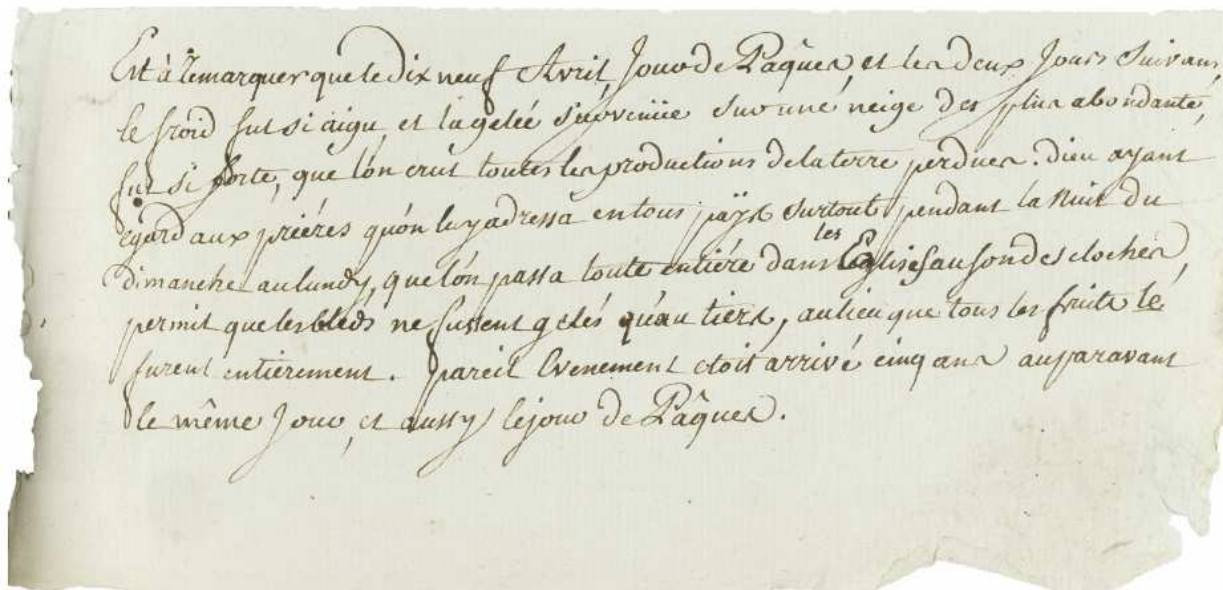
.....

.....

## Face aux risques climatiques

Panneau 7, document 2  
Registre paroissial de Saint-Germain de Sully

1/ Souligner dans la note du curé de Saint-Germain de Sully les différents événements météorologiques survenus en 1772.



Est à remarquer que le dix neuf Avril Jour de Pâques, et les deux Jours Suivans,  
le froid fut si aigu, et la gelée survint avec une neige des plus abondante,  
fut si forte, que l'on crut toutes les productions de la terre perdues. Dieu ayant  
égard aux prières qu'on luy adressa en tout pays surtout pendant la nuit du  
Dimanche au lundy, que l'on passa toute entière dans <sup>les</sup> l'eglise au son des cloches,  
permit que les bleds ne fussent gelés qu'au tiers, au lieu que tous les fruits se  
furent entièrement. Pareil événement estoit arrivé cinq ans auparavant  
le même jour, et dans le jour de Pâques.

2/ Quels dégâts ces dérèglements ont-ils causés ?

.....

.....

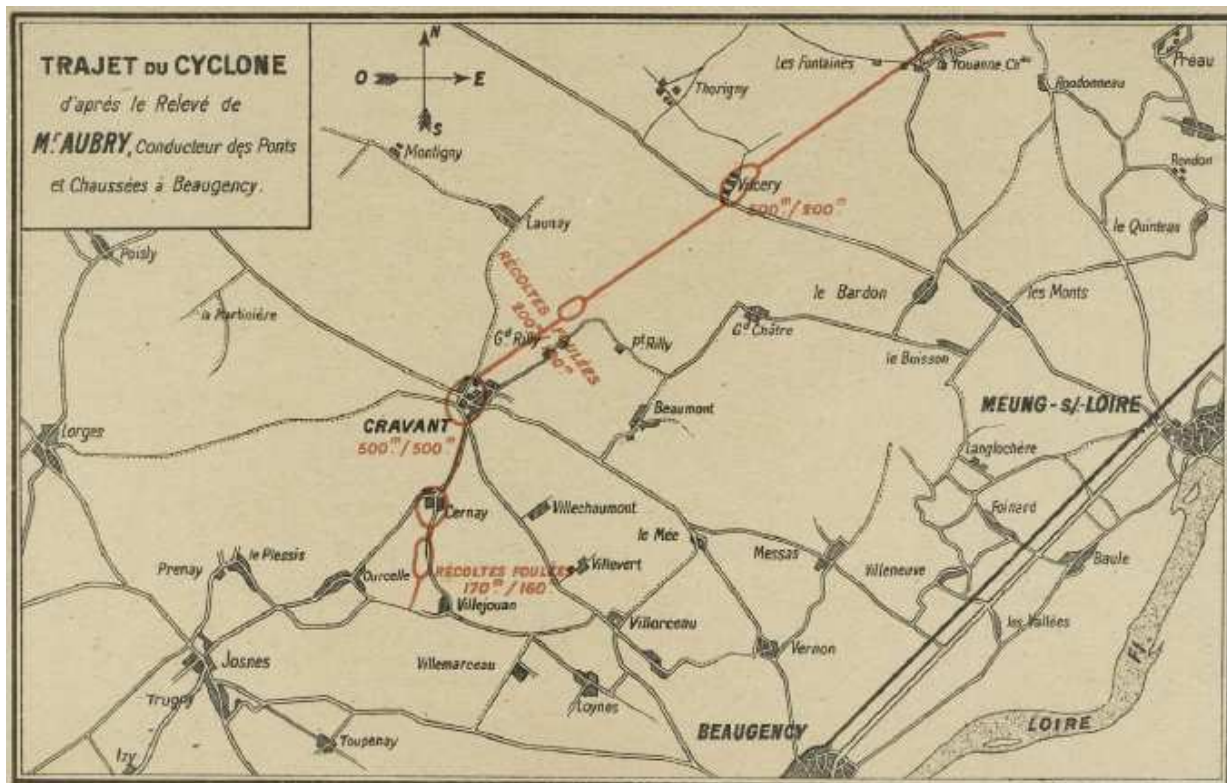
# Face aux risques climatiques

Panneau 8, document 2

Bulletin de la commission météorologique du département du Loiret

1/ Localiser sur la carte le village de Cravant et souligner ce qui le concerne dans le texte ci-dessous.

Encadrer sur la carte et surligner dans le texte les dégâts mentionnés autres que ceux dont ont souffert les bâtiments.



## Cyclone de Cravant

« La journée du 4 juillet fut une des plus chaudes de l'année, le thermomètre marqua 32° C. à l'ombre. Vers 9 heures du soir, un nuage très noir s'avança rapidement du S.-O. au N.-E. en rasant le sol : le temps était calme, le ciel était zébré d'éclairs qui jaillissaient sans interruption ; les roulements de tonnerre semblaient lointains. Tout à coup, un appel d'air formidable se produisit entre Cernay, Rilly et Châtres, c'est-à-dire du S.-O. au N.-E. : en moins de trente secondes, près de la moitié des toitures du bourg de Cravant s'abattaient avec fracas, des arbres séculaires étaient abattus, des meules de paille étaient renversées, éparpillant les récoltes au loin, les constructions vieilles ou neuves étaient démolies ou lézardées. Le phénomène s'est produit sans pluie, ni grêle.

[...]

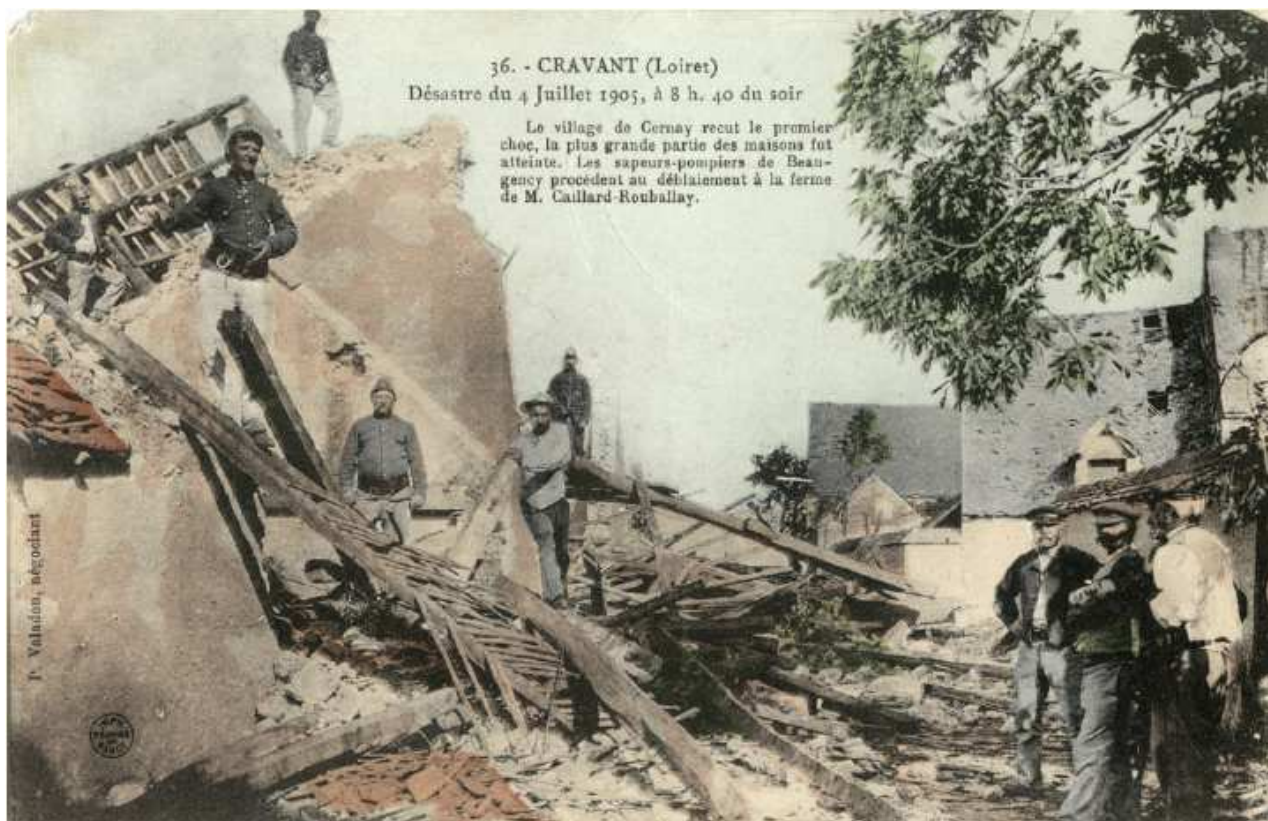
L'étendue parcourue par le fléau mesure 12 km de longueur sur une largeur variable, de 200 m à Vilcéry, 300 m à Cernay et 500 m à Cravant ; les effets les plus terribles se sont faits sentir sur une largeur de 200 m environ à Cernay et à Cravant.

D'après les renseignements recueillis, le cyclone passa à Cravant à 8 h. 54 et se trouvait à Vilcéry, soit à 5 kilomètres de ce point, à 9 heures et 1 minute : la vitesse de translation approximative a donc été de 12 mètres à la seconde. »

Ext. du Bulletin de la commission météorologique, 1905.

## Face aux risques climatiques

Panneau 8, document 3  
Carte postale du désastre de Cravant



1/ La carte postale montre le déblaiement d'une ferme de Cravant.  
Quels éléments du bâtiment se trouvent au sol ?

.....

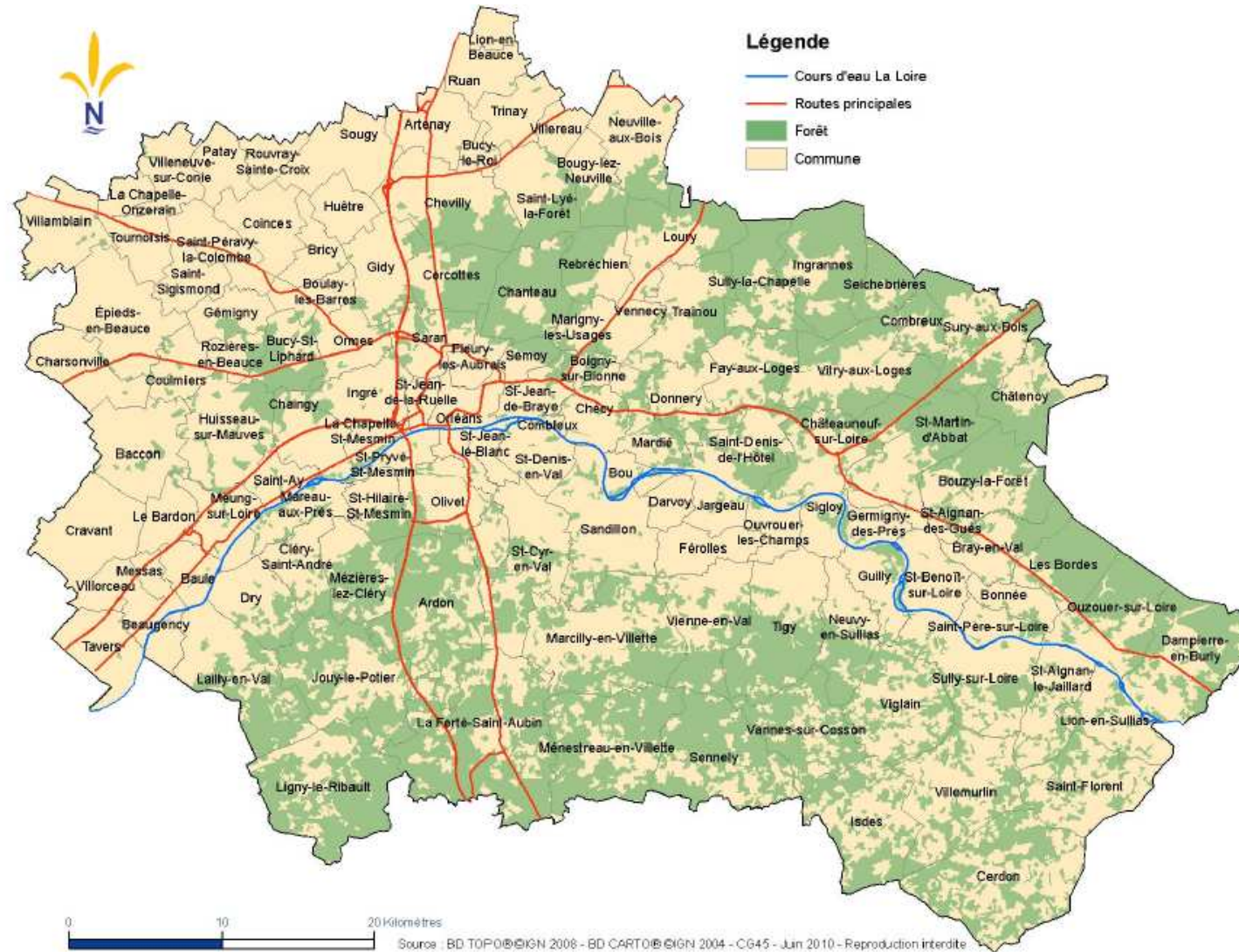
2/ Qui procède au déblaiement ?

.....

## Face aux risques climatiques

Panneau 8, document 5 : Affiche de la préfecture du Loiret, 1815

1/ Délimiter, sur la carte, la région concernée par les orages de juillet 1819 dans l'arrondissement d'Orléans.



# Face aux risques climatiques

Panneau 8, document 5  
Affiche de la préfecture du Loiret, 1815

1/ Délimiter sur la carte la région concernée par les orages de juillet 1819 dans l'arrondissement de Montargis.  
(Châtillon-sur-Loing est devenu Châtillon-Coligny en 1896 et Arrabloy a été rattaché à Gien en 1973.)



Source : BD TOPONOMIE 2010 - BD CARTOON  
©IGN 2004 - C945 - Septembre 2010 - Reproduction interdite



# Face aux risques climatiques

Panneau 8, document 5  
Affiche de la préfecture du Loiret, 1815



1/ Lire le début du texte, et indiquer de quels phénomènes météorologiques les cultivateurs ont été victimes ?

.....

2/ Encadrer de couleurs différentes les 3 parties du texte et proposer 3 titres à associer à chacune de ces parties.

**D**E violens orages mêlés de grêle d'une grosseur extraordinaire ont dévasté, les 7 et 8 de ce mois, les Communes de *Coulon, Poilly, St.-Martin-sur-Ocre, Arrabloy, Labussière, Adon, Feins* et une partie de celles d'*Autry, St.-Brisson, Gian et Briare*, arrondissement de *Gien*; *Châtillon-sur-Loing, Dammarie-sur-Loing* et Communes environnantes, arrondissement de *Montargis*; *Coulmiers, Cravant, Huisseau-sur-Mauve, Baccon, Messas et Villorceau*, arrondissement d'*Orléans*. Les moissons sont anéanties, les vignes perdues pour plusieurs années, les bâtimens ruraux fortement endommagés. Sans récoltes, sans semences, sans paille, sans fourrages, obligés de nourrir des bestiaux, de réparer leurs bâtimens, les Cultivateurs sont perdus, si la bienfaisance publique ne vient à leur secours.

Une Souscription est ouverte en leur faveur dans le Département : qui ne s'empresserait d'y concourir? Les ressources sont-elles jamais aussi précieuses que lorsqu'elles peuvent être employées à soulager le malheur et surtout le malheur de ses concitoyens? Dans chaque Commune, *MM.* les Maires et *MM.* les Curés ou Desservans s'empresseront de solliciter des secours. *MM.* les Percepteurs se rendront auprès d'eux et tiendront successivement une note nominative des donateurs et des sommes recueillies, qu'ils feront ensuite parvenir à *MM.* les Receveurs d'arrondissement.

Les personnes qui ne pourraient remettre immédiatement la somme qu'elles donneront, signeront la Souscription et remettront plus tard leur offrande.

Propres à satisfaire aux besoins du moment, les secours obtenus étendront plus loin leur heureuse influence. Les champs dévastés peuvent n'être pas entièrement perdus pour la culture de l'année; une partie peut être labourée et semée en haricots, en pommes de terre, en chanvre, en navets, en sarrazin et autres plantes qui peuvent encore donner une récolte en 1819.

L'autre partie, après avoir été fauchée, sera simplement hersée et semée de mélanges d'orge, d'avoine, de vesce\*, de pois gris\*, de gesse\*, de sarrazin, et n'importe dans quelle proportion, la quantité dépendant de la nature du sol. Un quart de ce qu'on sème ordinairement de froment doit suffire. — Cette seconde partie donnera une forte coupe vers le milieu de septembre, et si on ne laboure pas à l'automne, un pâturage excellent pendant tout l'hiver.

- 1<sup>ère</sup> partie : .....

- 2<sup>ème</sup> partie : .....

- 3<sup>ème</sup> partie : .....

# Face aux inondations

Panneau 9, documents 1 et 3

1/ Placer sous la bonne image les indications « Aquarelle de Charles Pensée » et « Gravure illustrant l'ouvrage du docteur Viger »



.....



.....

# Face aux inondations

Panneau 9, document 1 et 3

## Deux visions de l'inondation de la Loire à Jargeau en 1856

1/ Quand se situe chacune des scènes représentées ?

	Pendant l'inondation	Après l'inondation	Présence des sauveteurs
Aquarelle de Charles Pensée			
Gravure illustrant l'ouvrage du docteur Viger			

2/ Compléter le tableau ci-dessous en indiquant à l'aide d'une croix ce qui peut être observé dans l'aquarelle et/ou la gravure.

	Mobilier perdu	Moulin à vent, au loin	caractéristiques de l'architecture			
			Un seul niveau	Toit de tuile	Lucarne	Four à pain
Aquarelle de Charles Pensée						
Gravure illustrant l'ouvrage du docteur Viger						

3/ En s'inspirant de la gravure illustrant l'ouvrage du docteur Viger, tracer sur le détail de l'aquarelle de Charles Pensée le niveau que l'eau a pu atteindre.

4/ Parmi les objets qui flottent sur la Loire en crue, repérer sur la gravure, à l'aide de numéros, les éléments suivants :

- 1- table
- 2- chaise
- 3- lit
- 4- berceau
- 5- commode
- 6- coffre
- 7- baquet
- 8- tonneau
- 9- bouteille
- 10- panier

## Face aux inondations

Panneau 10, document 1 : carte de la Loire entre Jargeau et Fleury, début XVIII<sup>e</sup> siècle



1/ Observer la carte. Dans quel sens la Loire coule-t-elle ? .....

2/ Repérer le tracé de la levée sur la rive droite de la Loire. Pourquoi la levée s'interrompt-elle à certains endroits ?  
.....

3/ Repérer le tracé de la levée sur la rive sud. Quelle partie du territoire n'est pas protégée ?.....

# Face aux inondations

Panneau 10, document 2

Affiche de la préfecture du Loiret, an XI

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET,

ARRÊTE :

## ARTICLE PREMIER.

Les habitans des communes riveraines de la Loire, et ceux des communes du Val et des lieux qui ont souffert des précédentes inondations, sont invités à retirer et garantir de l'inondation qui pourra avoir lieu, les marchandises et effets qui pourroient être emportés ou endommagés par une crue subite et extraordinaire.

Les Maires desdites communes feront, au besoin, toutes réquisitions nécessaires.

II. Dans le jour de la réception du présent, les Maires des communes ci-dessus désignées dresseront ou feront dresser l'état des brouettes, pioches, pics et autres instrumens propres à fouiller ou à transporter les terres et matériaux. Ils préviendront les propriétaires desdits ustensiles qu'ils aient à se tenir prêts à les livrer aux ouvriers qui leur seront désignés, ou à obéir à la réquisition qui leur sera faite de s'en servir eux-mêmes.

III. Dans le même délai les Maires des communes, ci-dessus désignées, formeront l'état des matériaux propres à la réparation des levées, existants dans leurs communes, contenant les espèces, les quantités, les noms des propriétaires, et l'indication des lieux où ils sont déposés.

IV. Les Maires susdits seront tenus de remettre aux Ingénieurs, et autres Agens des travaux publics, les états mentionnés dans les articles II et III ci-dessus.

Les propriétaires des ustensiles et matériaux nécessaires, ou propres à la réparation des levées, seront tenus d'obéir à toutes réquisitions qui leur seront faites pour l'emploi ou la livraison desdits objets, par les Ingénieurs ou Agens des travaux publics,

et par les Maires et Adjoins. Ces derniers procureront aux Ingénieurs et Agens des travaux publics, tous les secours en hommes, ustensiles et matériaux qu'ils pourrout mettre à leur disposition.

V. A la première apparence du dégel, afin d'être averti d'une manière certaine et prompte de l'instant où la débacle se manifestera au point supérieur du département, ainsi que de ses progrès ultérieurs; comme encore, afin d'être instruit de la rupture des levées qui pourroit en résulter, ainsi que du moment où quelques parties des levées pourroient être surmontées par l'eau; le Maire de chacune des communes riveraines de la Loire, établira sur le territoire de sa commune, et à des distances aussi rapprochées que possible, tant au-dessus qu'au-dessous, des plantons ou piquets de deux hommes au moins, lesquels seront chargés, 1°. d'examiner l'état de la rivière et des levées, et de lui en rendre compte; 2°. de transmettre aux plantons de la commune inférieure, et ainsi de suite, jusqu'à la Maison de la Préfecture à Orléans, l'événement de la débacle ou de la rupture ou submersion de toute partie de la levée.

Les plantons à établir en exécution des dispositions ci-dessus, avertiront les Maires, même de ce qui arriveroit aux levées de la rive opposée à celle où ils seront placés.

Le service des plantons sera fait sur la réquisition du Maire, comme service de garde nationale.

Celui des Maires qui aura reçu le rapport de ses plantons établis au-dessus de sa commune, le rédigera par écrit; il y désignera, soit l'heure précise où la débacle se sera manifestée, soit celle où une levée auroit été rompue ou submergée; il indiquera avec précision le lieu de la levée qui aura éprouvé l'un des événemens ci-dessus; il transmettra son rapport sommaire au Préfet, au moyen des plantons établis entre sa commune et Orléans.

VI. Ceux des Maires dont les communes sont situées près de la résidence des Brigades de Gendarmerie, pourrout requérir le Commandant de Brigade de faire porter le rapport ci-dessus au Préfet, par une Ordonnance.

Le Capitaine commandant la Gendarmerie - Nationale est invité à donner les ordres nécessaires pour que, dans ce cas, il soit obéi à la réquisition des Maires.

VII. Le Capitaine commandant la Gendarmerie-Nationale, est également invité à donner les ordres nécessaires pour qu'à l'apparence du dégel, les brigades établies sur les rives de la Loire, observant l'état de la rivière, puissent l'avertir de l'événement de la débacle, et de tout accident survenu aux levées, rapports qu'il est invité à communiquer, sans retard, au Préfet.

VIII. Les Maires des Communes riveraines de la Loire, veilleront, donneront les ordres nécessaires pour que les bois, fragments naufragés, les meubles et effets qui pourroient être jettés sur le rivage, soient retirés et conservés pour être rendus à qui de droit.

IX. Les habitans des Communes du Val, seront prévenus de la débacle par l'envoi d'ordonnances de cavalerie.

Le présent arrêté sera publié et affiché dans toutes les Communes riveraines de la Loire. Il en sera adressé deux exemplaires à chaque Maire, pour qu'il puisse en conserver un.

Fait à la Préfecture, à Orléans, les jour et an susdits.

Signé J. P. MARET.

Par le Préfet :

Le Secrétaire général de la Préfecture,

Signé SOUQUE.

# Face aux inondations

Panneau 10, document 2  
Affiche de la préfecture du Loiret, an XI



1/ Qu'est-ce que la débâcle\* ?

.....

.....

2/ Pourquoi peut-elle provoquer une crue subite ?

.....

.....

Voir, page précédente, l'agrandissement du texte de l'arrêté.

3/ Quels articles concernent les moyens mis en œuvre pour réparer les levées en cas d'inondation ?

.....

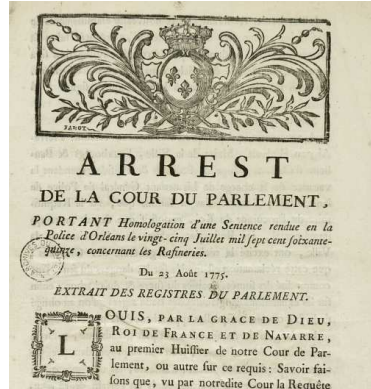
.....

4/ Quels articles concernent les moyens mis en œuvre pour avertir les autorités et les habitants de « la débâcle ou de la rupture ou submersion de toute partie de la levée » ?

.....

# Le risque industriel

Panneau 11, document 1  
Arrest concernant les raffineries



2/ Retrouver dans le texte concernant les raffineries d'Orléans

- le prénom du roi. ....
- Duquel s'agit-il ? .....
- Que signifie « dans l'enceinte de la ville » ?

.....

ladite Ville ; SALUT. Savoir faisons que, vu le Requi-  
roire du Procureur du Roi, expositif que depuis un temps  
immémorial, les Raffineries établies dans l'enceinte de la  
Ville, ont excité la réclamation générale des Citoyens ;  
que cette réclamation est fondée sur les dangers du feu, l'in-  
commodité des fumées épaisses du sucre & du charbon ; enfin  
sur les exhalaisons dangereuses des Eaux aigres qu'on est obligé  
de laisser couler lorsqu'elles approchent de la putréfaction.  
Les dangers du feu sont d'autant plus grands que, pour le  
travail de ces Manufactures, il en faut employer dans presque  
toutes les parties du bâtiment : d'ailleurs, les charbons qu'on  
emploie, pour peu qu'ils aient acquis un certain degré d'hu-  
midité, sont susceptibles d'une fermentation qui les enflamme,  
sans autre communication avec le feu. Les fréquents accidents

3/ Noter les 3 raisons qui ont conduit les habitants d'Orléans à faire une réclamation :

- .....
- .....
- .....
- .....

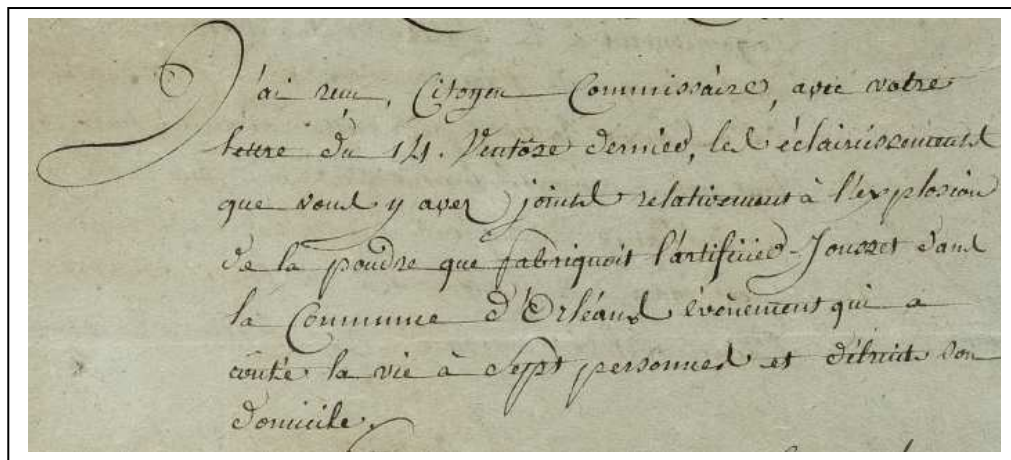
# Le risque industriel

Panneau 11, document 3  
Lettre du ministre de la police



1/ À quelle époque de notre histoire ce document a-t-il été rédigé ?

.....



2/ L'artificier Jousset a fabriqué de la poudre sans autorisation. Quelles en sont les conséquences ?

.....

.....

.....



# Le risque industriel

Panneau 11, document 3  
Lettre du ministre de la police

3/ Lire la deuxième page. Quelles lois n'ont pas été appliquées ?

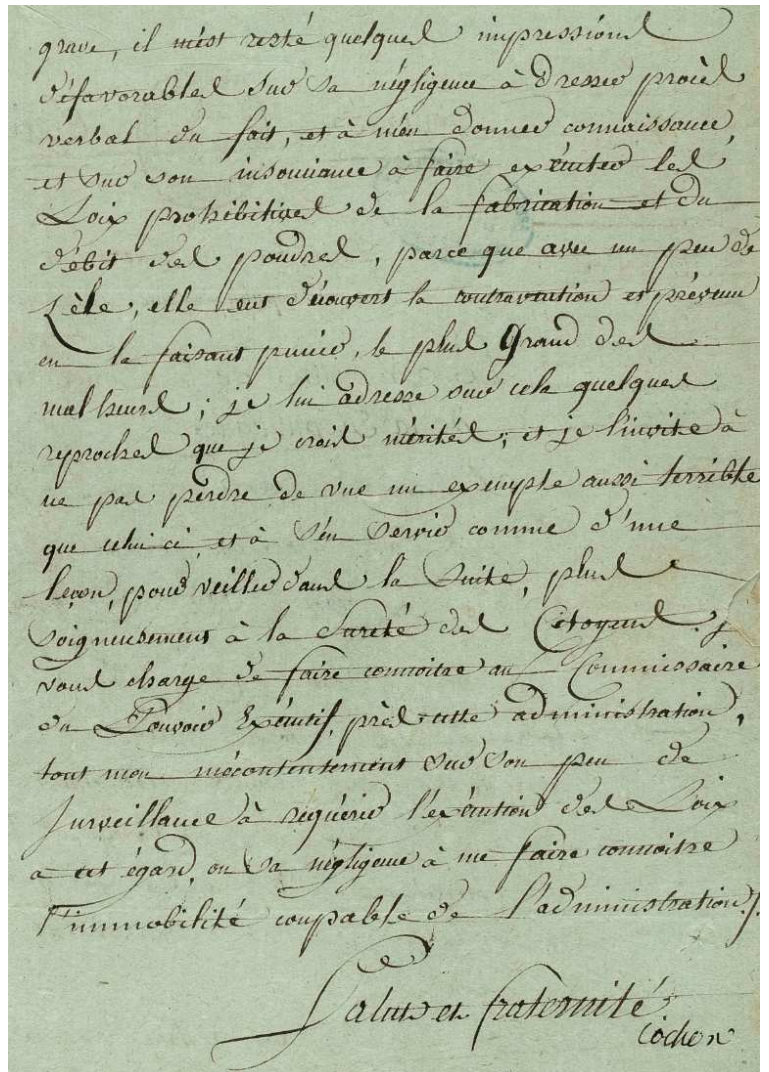
.....

4/ À quel verbe peut-on associer le nom commun « contravention » (ligne 7) et à quel nom commun peut-on associer le verbe « prévenir » (ligne 8) ?

.....  
.....  
.....  
.....

5/ Comment le ministre de la Police qualifie-t-il cet accident ?

.....  
.....  
.....  
.....

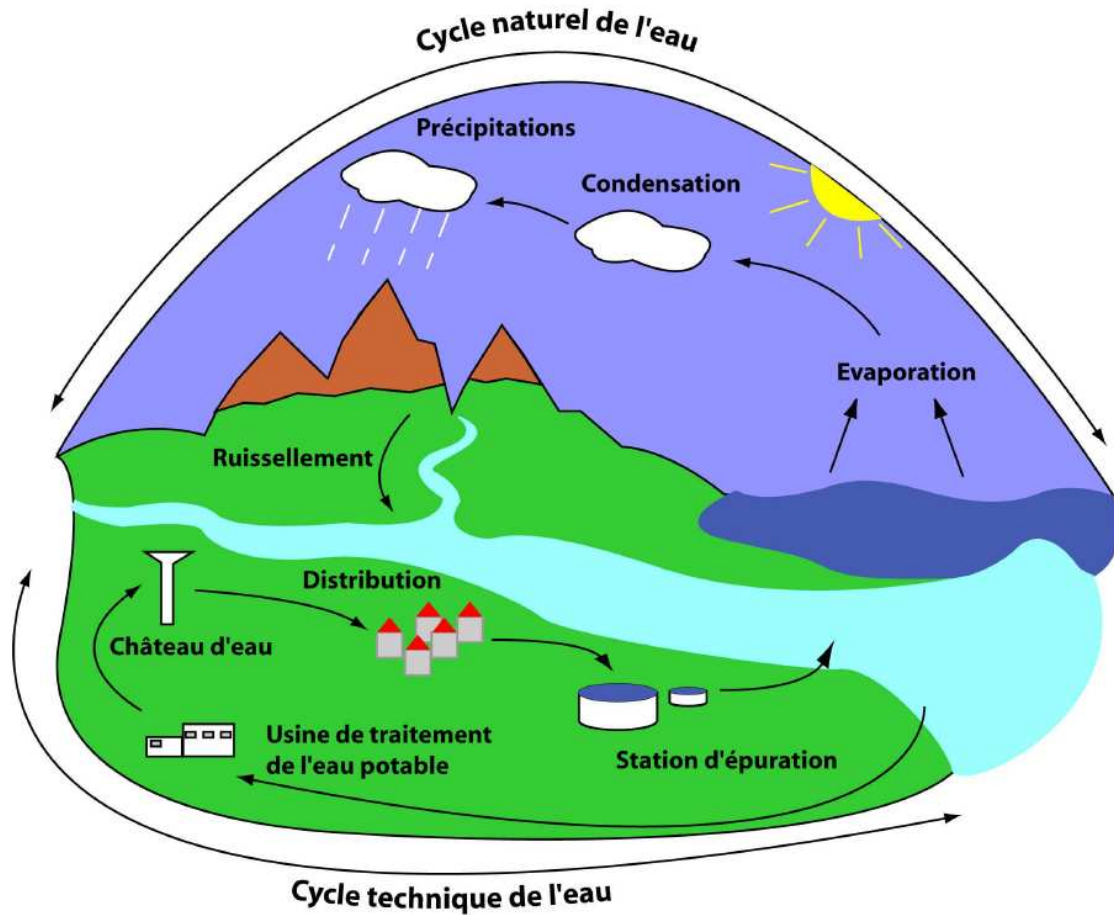


6/ Comment la municipalité d'Orléans aurait-elle pu « veiller plus soigneusement à la sûreté des citoyens » ?

.....  
.....  
.....  
.....

# Le risque de pollution de l'eau

Panneau 12, document 5a  
Schéma du circuit de l'eau



Indiquer les différentes interventions de l'homme dans le cycle technique de l'eau en respectant leur succession chronologique :

.....

.....

.....

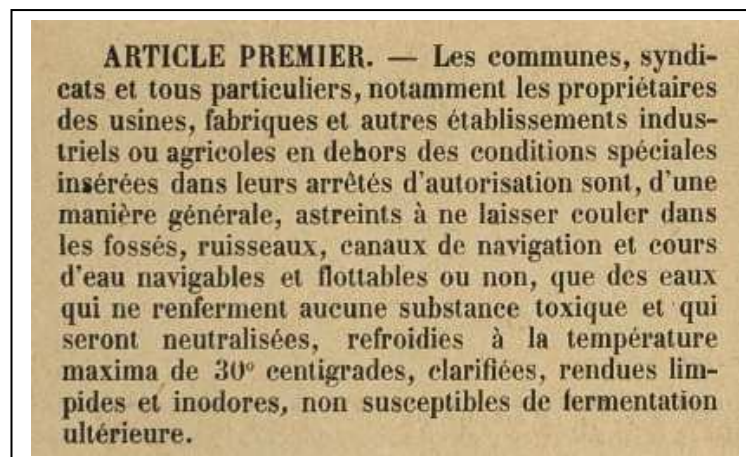
.....

# Le risque de pollution de l'eau

Panneau 12, document 1  
Affiche de la préfecture du Loiret



Cette affiche est destinée à être placardée dans des lieux publics pour faire connaître à la population une décision prise par le préfet de police.



1/ En s'aidant de l'article n°1, dire quels sont les différents cours d'eau ?

.....

.....

2/ Imaginer un logo représentant les effets de l'eau polluée et les bienfaits de son épuration.

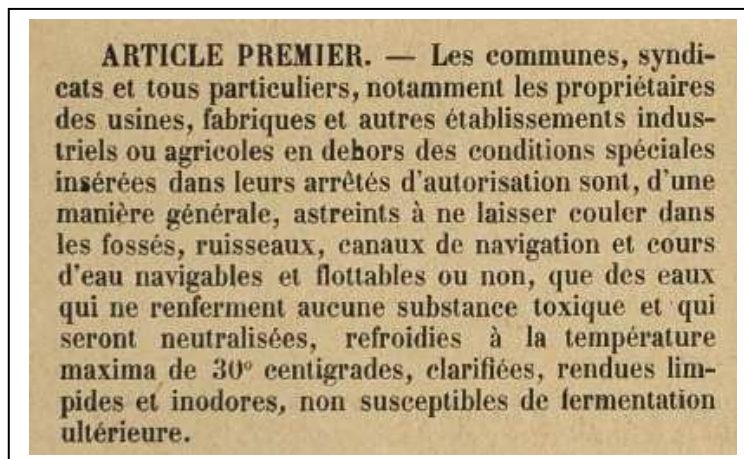
# Le risque de pollution de l'eau

Panneau 12, document 1  
Affiche de la préfecture du Loiret



1/ En s'aidant du texte du panneau, dire quel est le but de cet arrêté.

.....



2/ En s'aidant de l'article n°1, dire quels sont les différents cours d'eau ?

.....

.....

3/ Quelles sont les caractéristiques de l'eau « épurée » qu'un industriel est autorisé à déverser dans un cours d'eau ?

- .....

- .....

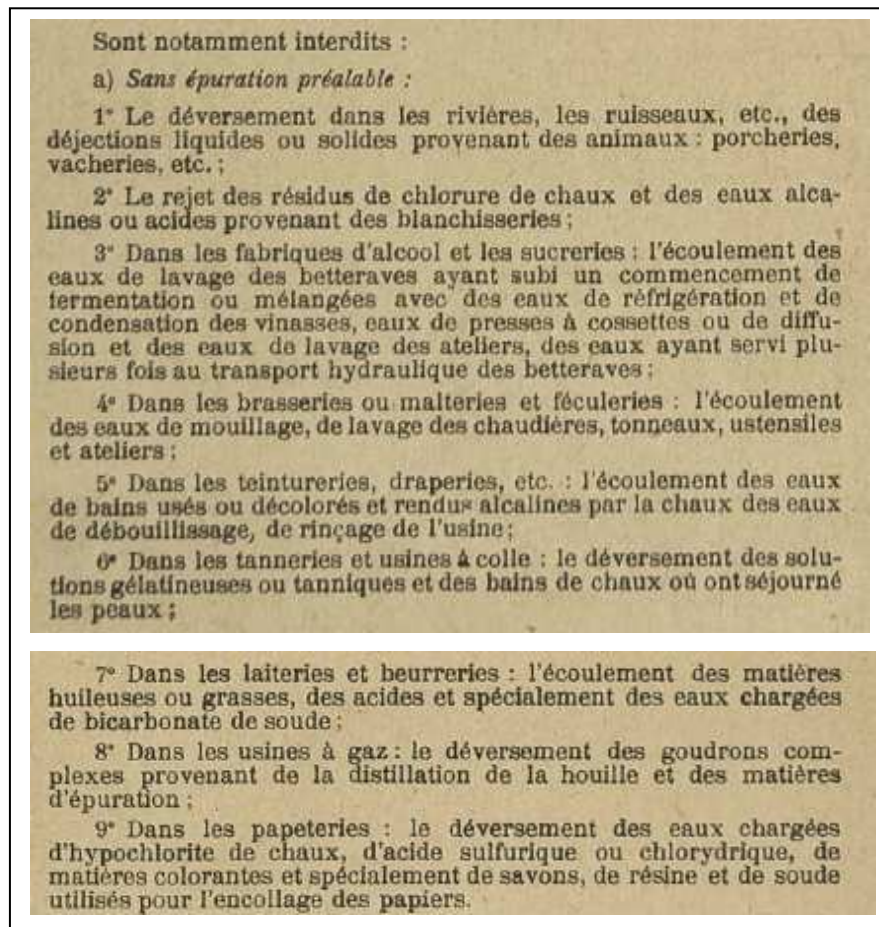
- .....

- .....

- .....

# Le risque de pollution de l'eau

Panneau 12, document 1  
Affiche de la préfecture du Loiret



4/ Donner la liste des industries mentionnées, qui, au début du XX<sup>e</sup> siècle, rejetaient encore des déchets dans les cours d'eau :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

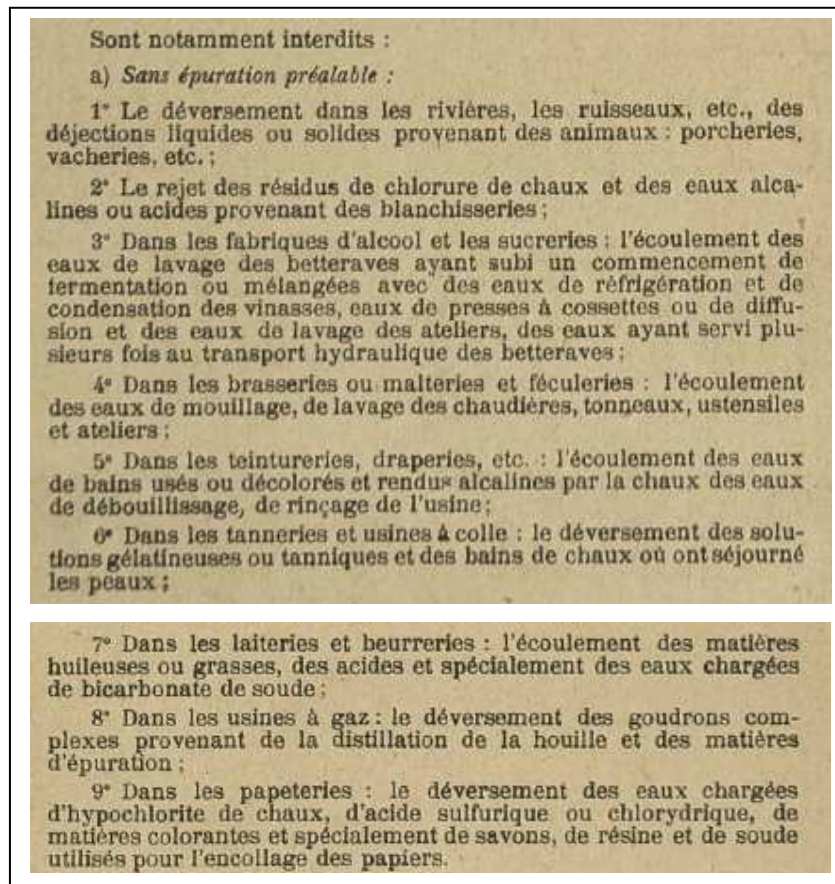
.....

5/ Imaginer un logo représentant les effets de l'eau polluée et les bienfaits de son épuration.

## Le risque de pollution de l'eau

Panneau 12, document 1

Affiche de la préfecture du Loiret



4/ Donner la liste des industries mentionnées, qui, au début du XX<sup>e</sup> siècle, rejetaient encore des déchets dans les cours d'eau, en les classant selon la nomenclature 2008 des activités françaises (NAF) de l'INSEE :

A- Agriculture, sylviculture et pêche	01 Production animale	
C- Industrie manufacturière	10 Industrie alimentaire	
	13 Industrie textile	
	15 Industries du cuir et de la chaussure	
	17 Papier et carton	
	20 Industrie chimique	
D- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur, d'air conditionné	32 Gaz manufacturé	

5/ Imaginer un logo représentant les effets de l'eau polluée et les bienfaits de son épuration

# Le risque de pollution de l'air

Panneau 13, document 1  
Article de La République du Centre

## ***A Châlette, un incendie éclate dans un entrepôt d'engrais***

Atteints par les fumées nocives, plusieurs immeubles de "La Pontonnerie" sont évacués

1/ Quel accident est à l'origine de la pollution de l'air survenue à Châlette ?

.....

2/ Quel quartier est atteint ?

.....

Hier soir, vers 18 h. 30, les sapeurs-pompiers du Centre de secours du District urbain étaient appelés rue du 23-Août, à Châlette, où un grave incendie venait d'éclater dans un entrepôt d'engrais, à la Société des Fertilisants du Centre.

Ayant pris naissance au centre d'un immense bâtiment, le feu dégagea une épaisse fumée qui se propagea d'abord, dans tout le local, avant de s'échapper dans les airs.

S'agissant d'engrais azotés, les panaches de fumées, poussés par un vent fort, se rabattirent sur le quartier de « La Pontonnerie », causant de sérieuses indispositions parmi la population. M. Max Nublât ayant averti les services de police, fit passer une voiture-radio dans les rues, invitant les habi-

tants des immeubles atteints à quitter les lieux.

M. Garnier, commissaire principal de police, ainsi que MM. Borie, officier de police, et Lopez, officier de police adjoint, se rendirent rapidement sur les lieux et mirent en application les premières mesures de sécurité qui s'imposaient. L'adjudant-chef Gourier dirigeait les opérations de sauvetage qui furent laborieuses en raison même de l'élément nocif qui était la proie des flammes.

### **Le sous-préfet sur les lieux**

Dans la soirée, M. Denis, sous-préfet, se rendit sur les lieux et prit connaissance de l'importance du sinistre et surtout de ses consé-

quences. Il fit aussitôt mettre en place un plan d'urgence de grande envergure. Tous les services de sécurité de la région étaient dépêchés sur les lieux. Le directeur départemental de la Protection Civile et le lieutenant-colonel Malbo, directeur départemental des services d'incendie, prirent les premiers la direction de la Société des Fertilisants du Centre (usine Saint-Gobain), cependant que le chef d'escadron Brunet avisait les brigades de sa compagnie de gendarmerie qui se dirigèrent toutes sur les lieux de la catastrophe avec hommes et matériel.

Le quartier général de l'E.A.T. fut également alerté et plusieurs détachements de soldats escortés de motards de la gendarmerie se dirigèrent vers Châlette afin d'intervenir dans l'évacuation éventuel-

le des habitants. Le colonel Histri-mont accompagnait les sections, ainsi que le médecin commandant de l'Ecole, qui avait pris place à bord d'un véhicule sanitaire de l'armée. Les ambulances privées, St-André, de Châlette, et Saint-Christophe, de Montargis, furent elles aussi contactées pour venir à l'aide en cas de nécessité.

Tout ce dispositif resta en place une grande partie de la nuit et vers 21 heures, aucun cas grave n'était signalé dans les immeubles atteints par les gaz toxiques échappés du foyer. MM. Nublât, conseiller général, et Brun, maire de Châlette, se rendirent auprès de leurs administrés et purent se rendre compte de la catastrophe qu'ils avaient frôlée. M. Deflou, président de la Croix-Rouge, vint lui aussi s'informer sur place de cette calamité.

3/ Dans l'article, souligner la phrase indiquant que les fumées sont particulièrement dangereuses.

4/ Quelle mesure de sécurité est prise en premier ?

.....

# Le risque de pollution de l'air

Panneau 13, document 1  
Article de La République du Centre

## ***A Châlette, un incendie éclate dans un entrepôt d'engrais***

Atteints par les fumées nocives, plusieurs immeubles de "La Pontonnerie" sont évacués

Lire tout l'article avant de répondre aux questions.

Hier soir, vers 18 h. 30, les sapeurs-pompiers du Centre de secours du District urbain étaient appelés rue du 23-Août, à Châlette, où un grave incendie venait d'éclater dans un entrepôt d'engrais, à la Société des Fertilisants du Centre.

Ayant pris naissance au centre d'un immense bâtiment, le feu dégagea une épaisse fumée qui se propagea d'abord, dans tout le local, avant de s'échapper dans les airs.

S'agissant d'engrais azotés, les panaches de fumées, poussés par un vent fort, se rabattirent sur le quartier de « La Pontonnerie », causant de sérieuses indispositions parmi la population. M. Max Nublât ayant averti les services de police, fit passer une voiture-radio dans les rues, invitant les habi-

tants des immeubles atteints à quitter les lieux.

M. Garnier, commissaire principal de police, ainsi que MM. Borie, officier de police, et Lopez, officier de police adjoint, se rendirent rapidement sur les lieux et mirent en application les premières mesures de sécurité qui s'imposaient. L'adjudant-chef Gourier dirigeait les opérations de sauvetage qui furent laborieuses en raison même de l'élément nocif qui était la proie des flammes.

### **Le sous-préfet sur les lieux**

Dans la soirée, M. Denis, sous-préfet, se rendit sur les lieux et prit connaissance de l'importance du sinistre et surtout de ses consé-

quences. Il fit aussitôt mettre en place un plan d'urgence de grande envergure. Tous les services de sécurité de la région étaient dépêchés sur les lieux. Le directeur départemental de la Protection Civile et le lieutenant-colonel Malbo, directeur départemental des services d'incendie, prirent les premiers la direction de la Société des Fertilisants du Centre (usine Saint-Gobain), cependant que le chef d'escadron Brunet avisait les brigades de sa compagnie de gendarmerie qui se dirigèrent toutes sur les lieux de la catastrophe avec hommes et matériel.

Le quartier général de l'E.A.T. fut également alerté et plusieurs détachements de soldats escortés de motards de la gendarmerie se dirigèrent vers Châlette afin d'intervenir dans l'évacuation éventuel-

le des habitants. Le colonel Histri-mont accompagnait les sections, ainsi que le médecin commandant de l'Ecole, qui avait pris place à bord d'un véhicule sanitaire de l'armée. Les ambulances privées, St-André, de Châlette, et Saint-Christophe, de Montargis, furent elles aussi contactées pour venir à l'aide en cas de nécessité.

Tout ce dispositif resta en place une grande partie de la nuit et vers 21 heures, aucun cas grave n'était signalé dans les immeubles atteints par les gaz toxiques échappés du foyer. MM. Nublât, conseiller général, et Brun, maire de Châlette, se rendirent auprès de leurs administrés et purent se rendre compte de la catastrophe qu'ils avaient frôlée. M. Defflou, président de la Croix-Rouge, vint lui aussi s'informer sur place de cette calamité.

La nature de l'accident :

1/ Quel accident est à l'origine de la pollution de l'air survenue à Châlette ?

.....

2/ Comment constate-t-on que les fumées sont nocives ?

.....

3/ Qu'est-ce qui, selon l'article, rend les fumées particulièrement dangereuses ?

.....

.....

.....



# Le risque de pollution de l'air

Panneau 13, document 1  
Article de La République du Centre

## Les mesures de sécurité

5/ Citez les différents responsables et professionnels de la sécurité qui sont intervenus ou ont été appelés lors de cet accident :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

## La rédaction de l'article

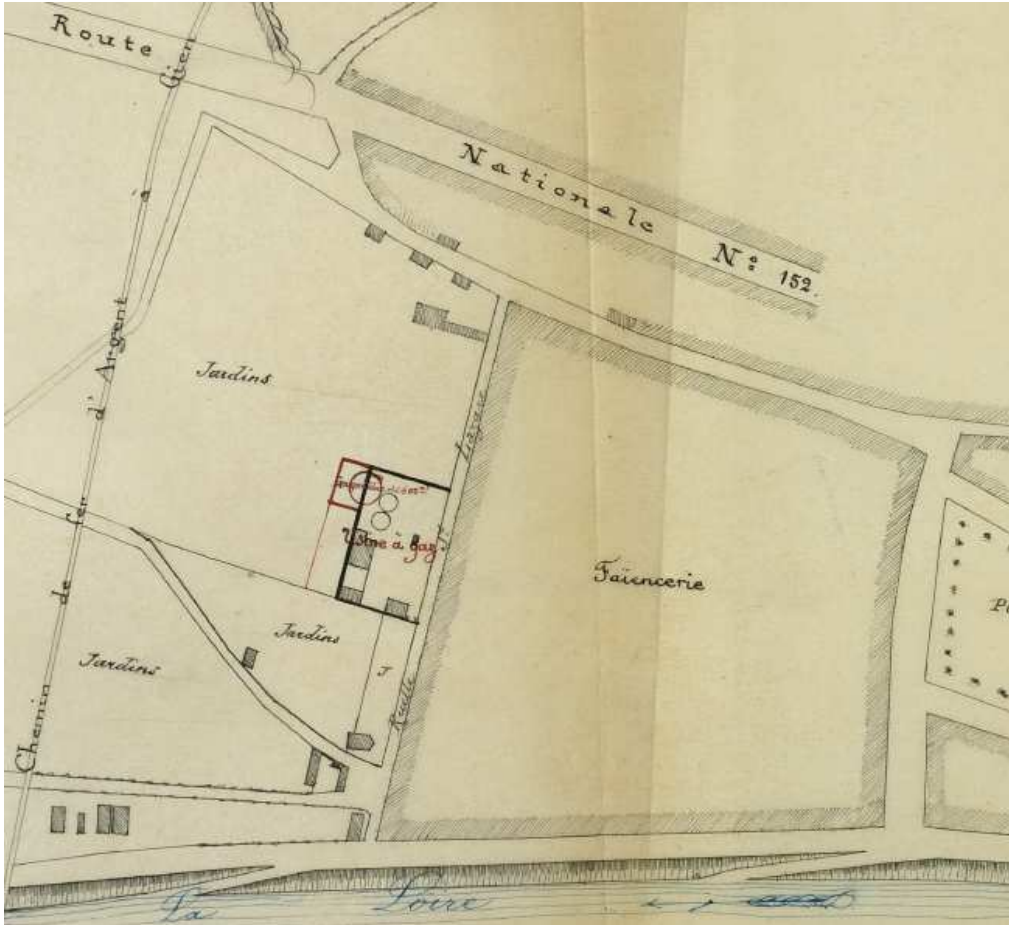
6/ Par quels termes l'article justifie-t-il ce déploiement de force ?

.....



# Le risque de pollution des sols

Panneau 13, document 2  
Demande de l'usine à gaz de Gien



1/ Observer la situation de l'usine à gaz de la faïencerie de Gien. Quels sont les grands axes de communication qui l'environnent ?

.....

.....

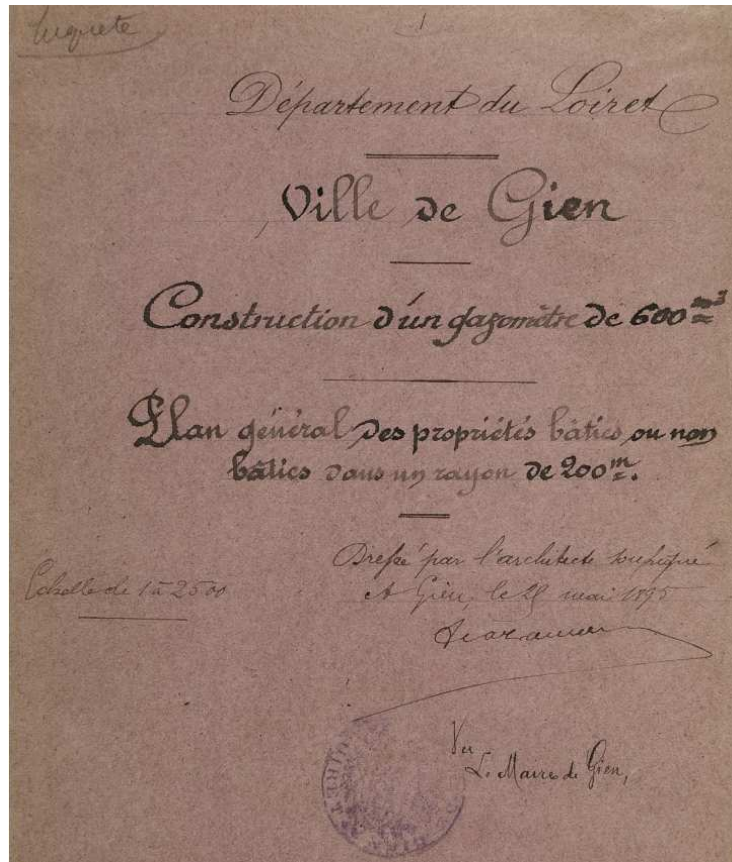
.....

2/ Par quoi est-elle entourée ?

.....

# Le risque de pollution des sols

Panneau 13, document 2  
Demande de l'usine à gaz de Gien



1/ De quand ce plan date-t-il ? .....

2/ Que veut construire le propriétaire de l'usine à gaz ?  
.....

3/ Quel est le métier de la personne qui a dessiné ce plan ? .....

4/ À quelle échelle l'a-t-il dessiné ?

5/ Après de qui le demandeur a-t-il déposé son dossier ? .....

6/ En s'aidant du texte de l'exposition dire en quelle année le site a été dépollué :

7/ Qu'a-t-on fait pour que le site ne soit plus dangereux pour l'homme ?  
.....  
.....  
.....

# Le risque nucléaire

Panneau 14, document 4  
Tour de refroidissement du CNPE



1/ En s'aidant d'une des légendes du panneau 14, dire à quoi sert une centrale nucléaire ?

.....

2/ Sur la « Une » du *Journal de Gien*, quel type de bâtiment de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly est le plus représenté ?

.....

3/ Que s'échappe-t-il de ces bâtiments ? .....

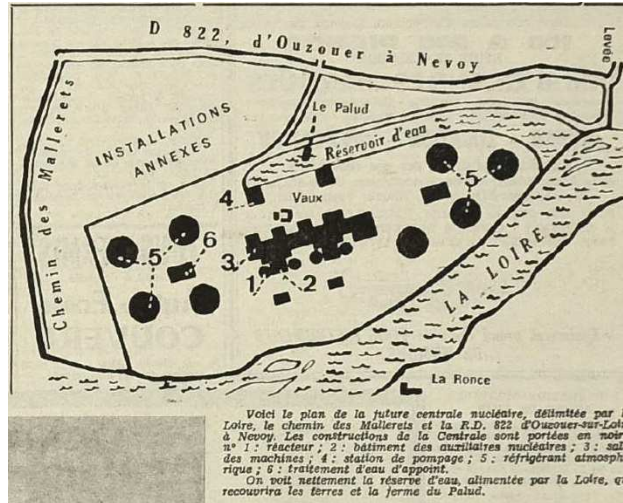
4/ Est-ce que ces bâtiments sont ceux qui présentent le plus de risques ? .....

# Le risque nucléaire

Panneau 14, document 2 : Le journal de Gien

Panneau 15, document 3 : tour de refroidissement du CNPE

Panneau 1, document 5 : vue aérienne de la centrale de Dampierre-en-Burly



1/ Que s'échappe-t-il des tours de refroidissement ?

.....  
.....

2/ Repérer, sur le plan du projet de la centrale, ce qui vous indique que l'eau est essentielle sur le site.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

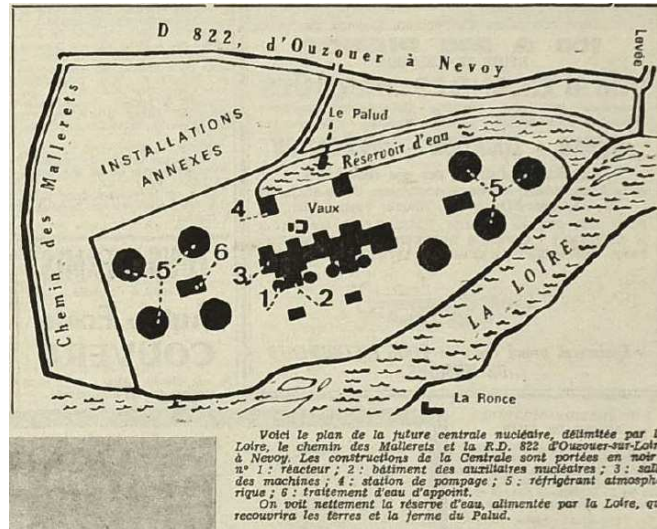


3/ À l'aide de la vue générale du site qui se trouve sur le premier panneau de l'exposition, repérer quelques différences entre le plan initial et sa réalisation.

.....  
.....

# Le risque nucléaire

Panneau 14, document 1 : construction de la centrale  
Document 2 : Le journal de Gien

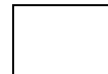


1/ Mettre une croix à l'endroit d'où est prise la photographie.

2/ Comment s'appellent les éléments de la centrale en construction sur cette photographie ?

.....

3/ Combien sont en cours de construction ?  
Les entourer sur le plan du projet de la centrale.



4/ Que se passe-t-il dans ces bâtiments ?

.....

Pourquoi est-ce dangereux ?

.....

.....

# Le risque nucléaire

Panneau 14, document 3  
La République du Centre, 1972

1/ Qui a organisé la manifestation ?

.....  
.....

2/ Retrouver dans l'article le texte du tract de l'association et dire à qui il s'adresse.

.....  
.....



La Centrale thermo-nucléaire de Dampierre-en-Burly ! Un sujet qui, depuis la diffusion du projet par notre journal en août 1971, a déjà fait couler beaucoup d'encre et de paroles. Aujourd'hui, alors que l'enquête d'utilité publique est déposée en mairie, la situation demeure con-

des revendications aujourd'hui posées.

Puis, toujours dans l'ordre, et cependant que la gendarmerie, sous les ordres du maréchal des logis-chef Gauthier, commandant la brigade d'Ouzouer-sur-Loire, maintenait un service souple mais effi-

vions entendre successivement MM. Chansieux, représentant le mouvement « Survivre et Vivre » ; Burgunder, du mouvement « Pollution non ! » ; le baron Reille, maire de Lion-en-Sullias ; Pignerot, du mouvement anti-rayonnement, ainsi que plusieurs participants notamment

fuse. D'un côté, ceux qui sont « pour », de l'autre, ceux qui sont « contre », avec bien souvent des arguments différents et toujours bien délicats à définir.

Comme nous l'avons précisé à plusieurs reprises, nous nous bornons dans cette affaire, à demeurer dans les limites de notre rôle, de notre mission d'informateur laissant aux uns et aux autres non seulement la possibilité mais aussi la responsabilité de s'exprimer.

C'est le cas pour cette manifestation qui, dimanche après-midi, a rassemblé à Dampierre-en-Burly comme à Ouzouer-sur-Loire, environ 400 personnes. La manifestation avait été organisée par le Comité de sauvegarde de la nature du Val de Loire qui s'était employé à lancer de nombreuses invitations à l'aide du tract suivant :

« Habitants de Dampierre-en-Burly, des communes environnantes, campeurs, touristes, pêcheurs... il est temps de prendre conscience du danger que représentera l'implantation d'une Centrale thermo-nucléaire dans notre région.

« L'enquête d'utilité publique est affichée en mairie. Réfléchissez bien et prenez une décision ! Grâce à vous, votre région peut être sauvée de la dégradation et de la pollution. Soyez vigilants. Nous le sommes avec vous ! »

**LE CORTEGE**

La manifestation, prévue dimanche à 16 heures sur la place de l'Église de Dampierre-en-Burly allait rassembler environ 400 personnes parmi lesquelles beaucoup d'étrangers à la commune et à la région. La file de voitures, en stationnement à l'entrée de la commune (et même sur les pelouses) permettait d'enregistrer la présence de délégués ou d'habitants des départements de la région parisienne et même de plus loin, voire du sud-ouest de la France.

cace permettant notamment une libre circulation des véhicules, le cortège empruntait la R.N. 152, dans le but de gagner le chef-lieu de canton.

La longue procession, marquée par une distribution de tracts, de slogans, devait se terminer par un regroupement sur la place de la Mairie d'Ouzouer-sur-Loire où plusieurs orateurs allaient prendre la parole.

Présentés par M. Brasdu, à l'aide d'un porte-voix portatif, nous de-

de jeunes de moins 20 ans venus, souvent de très loin, pour participer à cette manifestation.

La nuit commençait à tomber lorsque l'ordre de dislocation a été donné par les organisateurs. La manifestation s'est ainsi déroulée dans le plus grand calme et la circulation, sur la R.N. 152 n'a pas été perturbée. Quels seront les résultats de cette démonstration sur la voie publique ? Les responsables ne manqueront certainement pas de nous le faire connaître dans les prochains jours.

3/ Souligner dans le texte ce que redoute le Comité.

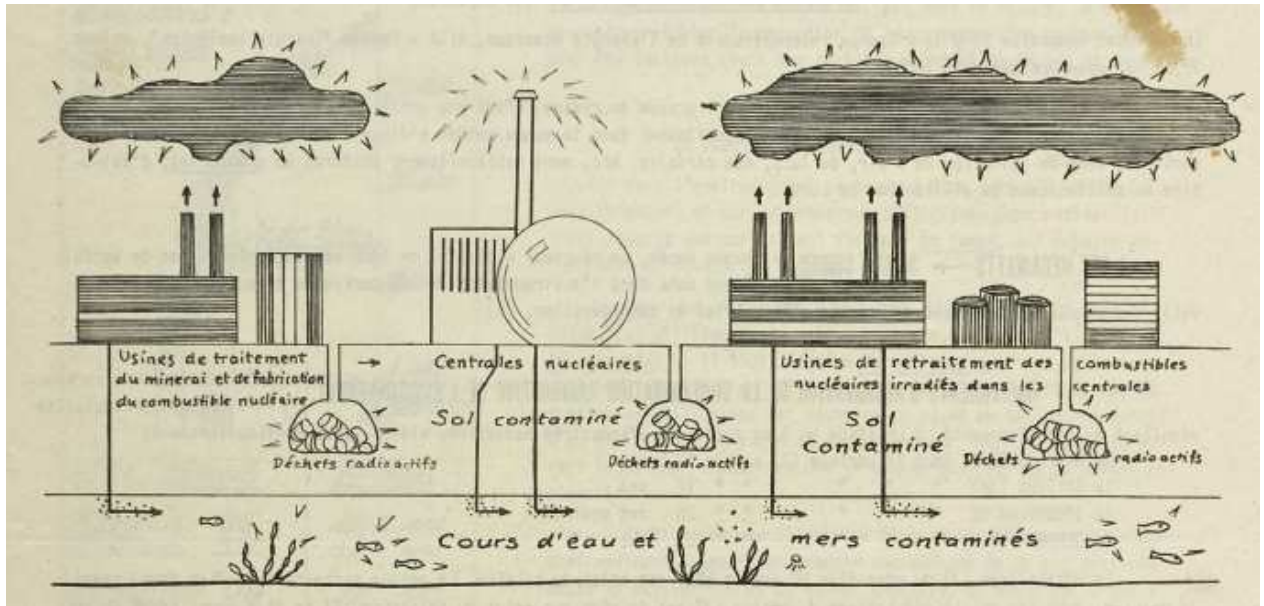
4/ Qui s'est exprimé publiquement durant la manifestation ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

5/ Le texte dit « venus souvent de très loin ». Entourer le passage où l'origine géographique des manifestants est indiquée.

# Le risque nucléaire

Panneau 14, document 4  
Tract de l'association APRI



1/ De quand le tract de l'Association pour la Protection contre les Rayonnements Ionisants date-t-il ?

2/ Comment le texte du tract explique-t-il son titre ? .....

.....

4/ Comment le croquis le montre-t-il ?

- .....

.....

.....

- .....

.....

.....



# Le risque nucléaire

Panneau 14 et Panneau 15,  
Panneau 15 document 4 : Décision Loiret

**ÉNERGIE**

## L'information sur la sûreté nucléaire, une nouvelle compétence départementale

**L**e 14 janvier, la Commission locale d'information (CLI), présidée et organisée par le Conseil général, s'est réunie pour la première fois. La CLI du Loiret a une mission générale d'information, de suivi et d'expertise concernant le fonctionnement de l'installation nucléaire de Dampierre-en-Burly et son impact sanitaire, environnemental et économique.

**Informer la population sur le nucléaire**

Avec la loi de Transparence nucléaire du 13 juin 2006, les commissions locales d'information, qui existaient depuis 1981, ont obtenu un statut légal. Pour des raisons de neutralité, il a été décidé qu'elles



seraient présidées et organisées par les conseils généraux. La CLI est composée d'élus locaux, d'associations de protection de l'environnement, de spécialistes en sûreté

nucléaire, de représentants des organisations syndicales de salariés. L'exploitant et l'autorité de sûreté nucléaire sont également présents. La CLI de la centrale de Dampierre-en-Burly aura la mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement. En confiant l'organisation de ces nouvelles instances aux Départements et la présidence au Président du Conseil général, l'État fait appel à un échelon territorial élargi proche des citoyens et des maires, qui occupe également un rôle important dans le domaine de l'environnement. ●

*La centrale de Dampierre-en-Burly.*

### En 1972

1/ D'après le texte et les documents présentés sur les panneaux 14 et 15, dire comment les différents avis ont pu s'exprimer lorsqu'EDF a choisi la commune de Dampierre-en-Burly pour construire une centrale :

- La population .....
- Le préfet de région .....
- Les journaux .....
- les associations .....

### En 2010

2/ À la lecture de l'article, dire depuis quand les commissions locales d'information existent. Qu'est-ce que la loi de Transparence nucléaire leur a apporté de nouveau ?

.....

3/ Quelles sont les missions de la CLI du Loiret ? .....

.....

4/ Quels sont ses domaines d'intervention ? .....

.....

5/ Quelle nouveauté la CLI apporte-t-elle par rapport à 1972, et qui la compose ?? .....

.....

.....

.....

.....